**PROCES VERBAL DE L’ASSEMBLEE GENERALE DU 8 SEPTEMBRE 2023**

Présents : 61 clubs + 8 clubs représentés

Absent : Chiroux, Plein Vent, Marchin, Hollogne, Héléping

La séance débute par l’accueil des clubs présents et le président demande, après avoir fait l’éloge de Michel Verbeeke pour le travail qu’il a effectué pour le comité provincial et pour l’humanité et la bienveillance qu’il a toujours accordé envers les clubs lors de son travail auprès de Dominique, non pas une minute de silence mais une minute d’applaudissements.

Ces applaudissements sont aussi adressés à toutes les personnes de la famille ping qui nous ont quittées depuis notre dernière assemblée de mai 2023.

A ce jour nous avons 10% d’affiliés réactivés en plus qu’à la même période l’an passé. Nous sommes à 2533 membres.

1. Point comptable :
2. *Situation comptable* :

* C’est une première année comptable normale après la période Covid et les inondations.
* Les affiliations présentent un boni de 4.500 euros suite à une budgétisation prudente de départ.
* Les amendes présentent un boni de 6.574 euros, une diminution au budget avait été prévue car on pensait qu’avec les équipes brûlées et une certaine prudence dans les clubs que celles-ci seraient moindres.
* L’amortissement en matériel sportif est dû à une écriture comptable sans effets financiers.
* Le poste arbitrage est supérieur aux prévisions mais c’est dû au nombre important de missions avec l’augmentation importante des compétitions individuelles (masters et tournois).
* Une augmentation aussi au niveau de la commission des jeunes de 3.754 euros
* Un mali de 5.500 euros au niveau des véhicules qui s’explique par le remplacement d’un moteur et des réparations assez conséquentes sur un véhicule.
* La dotation prévue, vers les clubs, de 3.000 euros peut passer à 5.000 euros.

1. *Rapport des vérificateurs aux comptes* :

* Les comptes du CP ainsi que ceux de MAJP ont été vérifiés et ce conformément à la décision d’une assemblée générale antérieure.
* Les clubs ont reçu par courrier le rapport des vérificateurs et n’ont pas de question par rapport au contenu du rapport.
* Le travail de vérificateur aux comptes a été réalisé par Messieurs Ludewig et Fraiture.

1. *Nomination vérificateurs aux comptes* :

Messieurs Ludewig et Fraiture sont candidats pour un nouveau mandat. L’assemblée valide la nomination des deux membres.

La décharge au comité provincial, par rapport à la situation comptable est donnée à l’unanimité moins une abstention (le club d’Herve).

1. *Budget 2023-2024* :

* Au sujet du montant concernant des affiliations pour la saison, un retour au chiffre de la saison 2022-2023 est budgétisé.
* Les différents postes sont adaptés par rapport aux résultats de l’exercice précédent.
* Le budget est approuvé à l’unanimité.

1. **Interclubs** :

* En ce qui concerne le bon de commande des clubs, la facturation de ce bon de commande ne concerne que ce qui est du ressort du comité provincial. Le national et Aile Francophone facturent séparément les bons de commandes des clubs concernés par ces interclubs.
* C’est le moment pour tous les secrétaires de mettre à jour les coordonnées de leur club. Pour ce faire, il doive utiliser leur espace personnel.
* Pour l’élaboration des séries : les nombreux désidératas des clubs ne peuvent être tous rencontrés. Les numéros attribués par le national et IWB doivent être répercutés sur les équipes provinciales des clubs qui ont déjà reçu un numéro.

Le tirage au sort des séries 1P et 2P augmente aussi la difficulté pour attribuer les numéros.

Enfin les clubs avec beaucoup d’équipes concentrent souvent de nombreuses équipes au niveau des 3P et 4P, ce qui apporte encore des difficultés supplémentaires.

* En 6P, il y a quelques nouvelles équipes et la répartition a été faite afin de faire des séries les plus homogènes et complètes possibles. Cependant deux séries se retrouvent avec 3 Bye mais qui est aussi dû au retrait de certaines équipes après inscription.
* Toutes les feuilles de match manuscrites devront être envoyées chez Maurage Didier. Uniquement les feuilles de matchs encodées en direct ne devront plus être envoyées. L’encodage direct est sécurisé, en effet, dès la validation de la feuille, seul le responsable interclubs pourra y apporter des modifications.

Attention, les feuilles de match, réalisée sur un programme propre au club et qui devront

être encodées par la suite dans le système doivent aussi être envoyées par courrier.

* Attention aux WO en troisième position, trop souvent des joueurs sont inscrits sur la feuille de match en position 3, alors qu’ils auraient pu l’être en position 4. C’est dommage car l’équipe perd un point supplémentaire tout à fait évitable.
* Les matchs non-joués sont maintenant taxés d’une amende automatique de 5 euros. Sur présentation d’un certificat médical l’amende ne sera pas appliquée. Au niveau de cette amende en IWB, elle sera automatiquement envoyée au joueur.

1. **Compétitions individuelles** :
2. *Coupe provinciale* :

* Le règlement restera le même que l’an passé. Les clubs de plus de 15 joueurs devront obligatoirement inscrire une équipe. Tous les clubs ont la possibilité d’en inscrire des supplémentaires.
* Les compositions des équipes seront données lors de l’inscription, à défaut les joueurs figurants sur la première feuille de match seront considérés comme les joueurs faisant partie uniquement de cette équipe.
* Les premiers tours seront le plus régional possible.

1. *Masters et tournois* :

* Tous les clubs qui organisent ces compétitions ont reçu le règlement qui a été mis en place pour cette saison. Les inscriptions sont désormais limitées en fonction du nombre de tables utilisées.
* Les compétitions seront dirigées par un juge-arbitre et un adjoint désigné par la commission d’arbitre.

1. *Arbitrage* :

* Des cours d’arbitrage seront organisés durant le mois d’octobre, les lundis 9, 16 et 23 octobre.

1. **Divers** :
2. *Classement numérique* :

* Celui-ci est beaucoup trop dynamique et a une influence « néfaste » sur l’interclubs.
* La mise à jour du classement se fera une fois par mois. Les points resteront donc figés pendant un mois avant une nouvelle remise à jour.
* Les points en février seront les derniers affichés jusqu’à la fin du championnat, même si le calcul continuera afin d’éviter la spéculation des joueurs.

1. *Interclubs dames* :

* Dans un premier temps, il est prévu de conserver toutes les règles en vigueur actuellement.
* Il est envisagé de créer une division 3 dames à deux joueuses.
* La compétition se déroulerait en série de 9 équipes et sous forme de triplette, en aller simple. La compétition pourra se disputer sur 4 semaines de championnat.
* Cette compétition permettrait d’inclure 4 dames supplémentaires sur la liste des forces masculine.

1. *Labélisation* :

* Nous sommes dans l’attente des textes légaux de la fédération Wallonie-Bruxelles qui devraient être prêts pour la fin 2023 et ainsi entrer en vigueur au 1 janvier 2024.

1. *Noyaux* :

* La mise éventuelle de noyaux à la place de la liste des forces n’aura pas d’impact sur cette saison (montée-descente).
* Avec la liste des forces le regroupement de joueur n’est pas possible. Dans le respect des règles qui seront établies, des membres d’une même famille ou un groupe d’amis pourront jouer ensemble même avec des classements forts différents
* Le noyau permet aussi de renforcer l’esprit d’équipe.
* Le noyau permet enfin de ne pas pourvoir renforcer les équipes inférieures puisque les joueurs ne pourront jouer que dans leur noyau ou dans un noyau supérieur.
* Un support informatique sera mis à la disposition des clubs et des réunions d’information seront mises en place.
* Le passage au noyau ne sera possible que si l’assemblée générale de l’Aile Francophone vote favorablement.

Le Comité Provincial convoquera une réunion, non-obligatoire, en novembre pour développer les sujets abordés à savoir les noyaux, la labélisation et l’interclubs dames. La date sera fixée lors du prochain CP.